



Wallonie
mobilité infrastructures
SPW

Aménagement pour un meilleur partage de la route en Wallonie

Baelen Frédéric

Qui sommes-nous ?

- La Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des aménagements de voiries
 - un pôle d'expertise wallon
 - Au service de tous pour une route plus sûre pour l'ensemble des usagers



Directive européenne

Sur base de la Directive européenne réalisation d'audits, d'inspections et d'avis.



RAVeL et Véloroutes

Point de contact pour les usagers du RAVeL, coordination et développement du RAVeL : plans de signalisation directionnelle, avis sur permis d'urbanisme, gestion domaniale.



Modes actifs

Expertise et conseils sur les aménagements de l'espace public, les itinéraires cyclables régionaux et internationaux, l'accessibilité des infrastructures. Accompagnement pour la réalisation concrète des Plans Communaux de Mobilité (PCM) : dimensionnement, mesures en faveur des usagers piétons.



Publication et formation

Publications et communication sur les bonnes pratiques en matière de partage de l'espace public, organisation de formations.



Aide aux pouvoirs locaux

Avis technique sur la tutelle des voiries communales en matière de réglementation routière et inspection de la signalisation.



Motos

Relais entre les associations représentatives de motocyclistes et l'administration wallonne, avis et conseils pour la prise en compte des usagers des deux-roues motorisés.

Essentiel des accidents

Objectif GW : max 100 tués en 2030 / vision zéro pour 2050

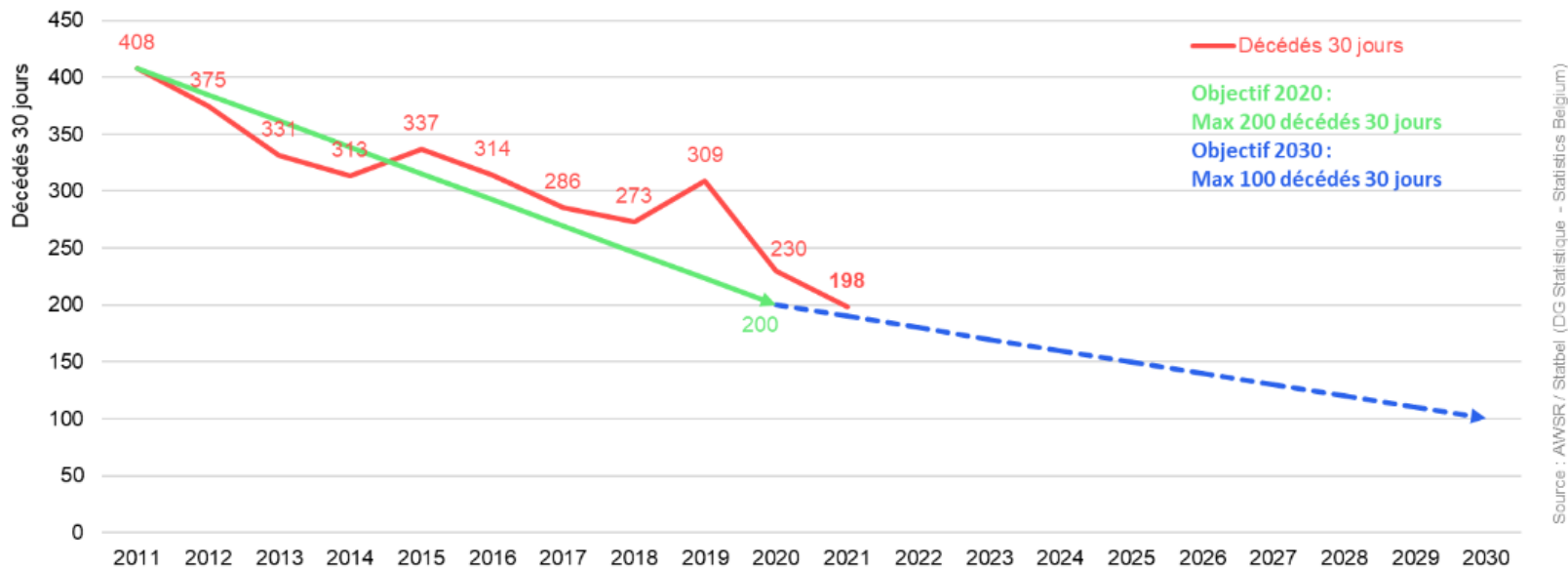


Figure 1 : Suivi de l'objectif de la Wallonie défini en 2019 avec maximum 100 tués en 2030

Evolution pour les piétons

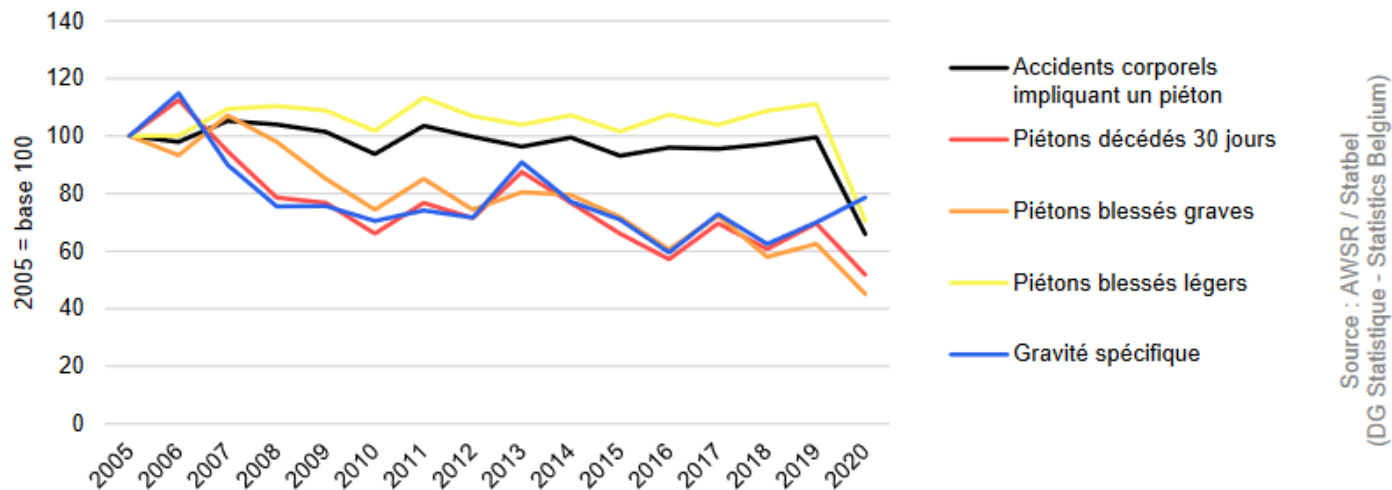


Figure 3 : Évolution en base 100 des principaux indicateurs relatifs aux accidents corporels impliquant un piéton (Wallonie, 2005-2020)

Evolution pour les cyclistes

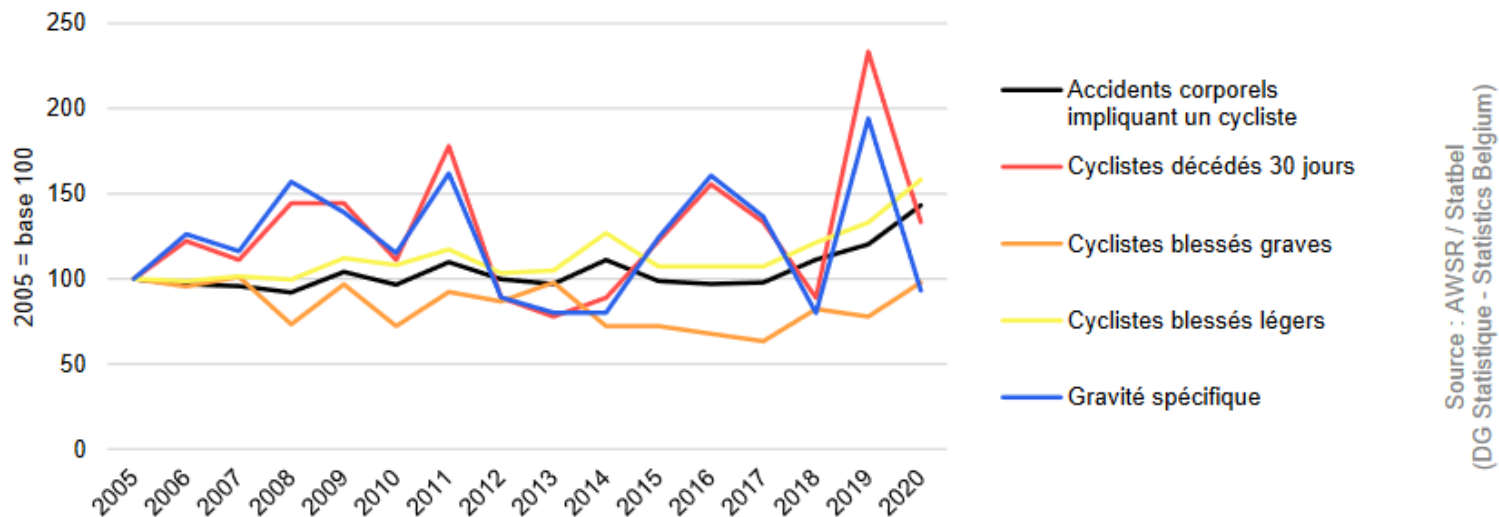
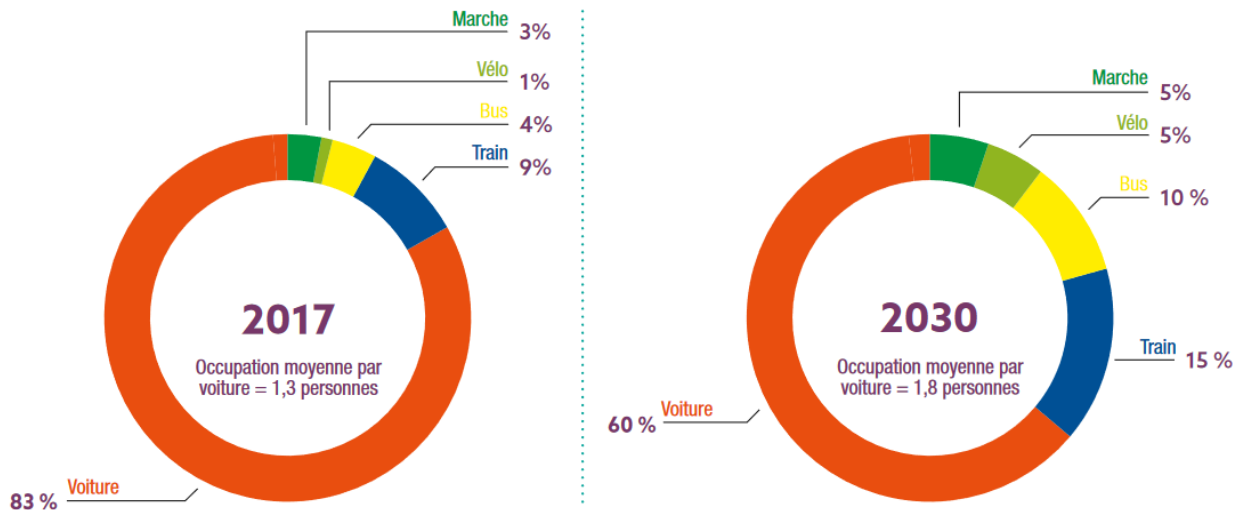


Figure 3 : Évolution en base 100 des principaux indicateurs relatifs aux accidents corporels impliquant un cycliste (Wallonie, 2005-2020)

Le contexte – vision FAST 2030

- Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal



Le contexte – principe STOP

S



T



O



P



Le contexte – Accessibilité universelle

Toutes les mesures appropriées pour assurer aux personnes à mobilité réduite l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication.

« **Une personne à mobilité réduite** est une personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire, ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer ».

Source : Vade-mecum Piétons en Région de Bruxelles-Capitale : [partie 4 « Cahier de l'accessibilité piétonne »](#).

Base légale :

- ✓ Convention de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées du 30 mars 2007, ratifiée par la Belgique en 2009
- ✓ Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination.



– priorités de la Ministre De Bue

- Au niveau infrastructure → 3 mesures prioritaires
 - Rendre les traversées plus sûres pour les modes actifs
 - Réduire masques à la visibilité à proximité des traversées piétonnes
 - Réduire les vitesses dans certaines zones en agglomération
 - Mettre en œuvre plus de zones 30 et zones de rencontre (20 km/h)
 - Accroître la visibilité des abords école via un marquage
 - Instaurer des limites de vitesse dynamiques



Sécurothèque

<https://securotheque.wallonie.be/>

Que cherchez-vous ?



Documentation

Qui sommes-nous?

Nous contacter

Recherche avancée

A l'affiche

Points d'attention dans les aménagements cyclables - Revêtements

J'explore



J'aménage pour



J'équipe avec



Wallonie
mobilité infrastructures
SPW

Service public de Wallonie | **SPW Mobilité et Infrastructures**

Dossiers thématiques

Les dossiers thématiques exposent les sujets développés dans les diverses fiches se rapportant à la thématique recherchée.

Mise à jour: 10 mai 2022

USAGERS

Piétons

Pour améliorer le quotidien des piétons et augmenter les possibilités de déplacement à pied, des mesures concrètes sont préconisées.

Cyclistes

Pour offrir aux cyclistes une infrastructure plus sûre et plus attractive, il convient de respecter quelques principes.

Motos

Les deux-roues motorisés présentent des spécificités de conduite et requièrent des aménagements particuliers de la voirie.

Directive européenne

La Directive 2008-96-CE impose aux gestionnaires de voiries de mettre en place une série de procédures dans le but d'améliorer la sécurité routière.

PRINCIPES GENERAUX

Traiter les obstacles

Après avoir identifié les obstacles à traiter, il est primordial de se donner une méthode pour cibler la meilleure intervention possible: la méthode SDFI.

Vitesse

Une augmentation de la vitesse est liée à l'augmentation du risque d'accident et à l'augmentation de leur gravité.

AMENAGEMENTS

Carrefours à feux

L'organisation du carrefour et la régulation des feux permettent de favoriser certains mouvements de circulation, notamment ceux des transports en commun.

Carrefours giratoires

La sécurité, et non la capacité, est le principe primordial à bien intégrer pour concevoir un giratoire

Dispositifs ralentisseurs

Il existe deux grandes catégories de dispositifs:

- Les dispositifs surélevés
- Les dispositifs modifiant le tracé de la route

Signalisation verticale

La signalisation verticale se décline en plusieurs familles de panneaux. L'installation d'une signalisation requiert une attention particulière.

Stationnement

La gestion du stationnement et l'aménagement des aires de stationnement sur autoroutes présentent des spécificités réglementaires et des principes d'aménagement qu'il convient de respecter

Transports en commun

L'autobus, dès qu'il gagne en régularité, est une alternative à la voiture qui devient plus crédible. Aménager l'infrastructure peut être un moyen d'agir en ce sens.

Chaque usager a des besoins

Fluidité



Stationnement



Un site propre



Isoler le
chantier du
trafic



Une zone de
déchargement



Traversées
sans ressaut



Aucun
obstacle



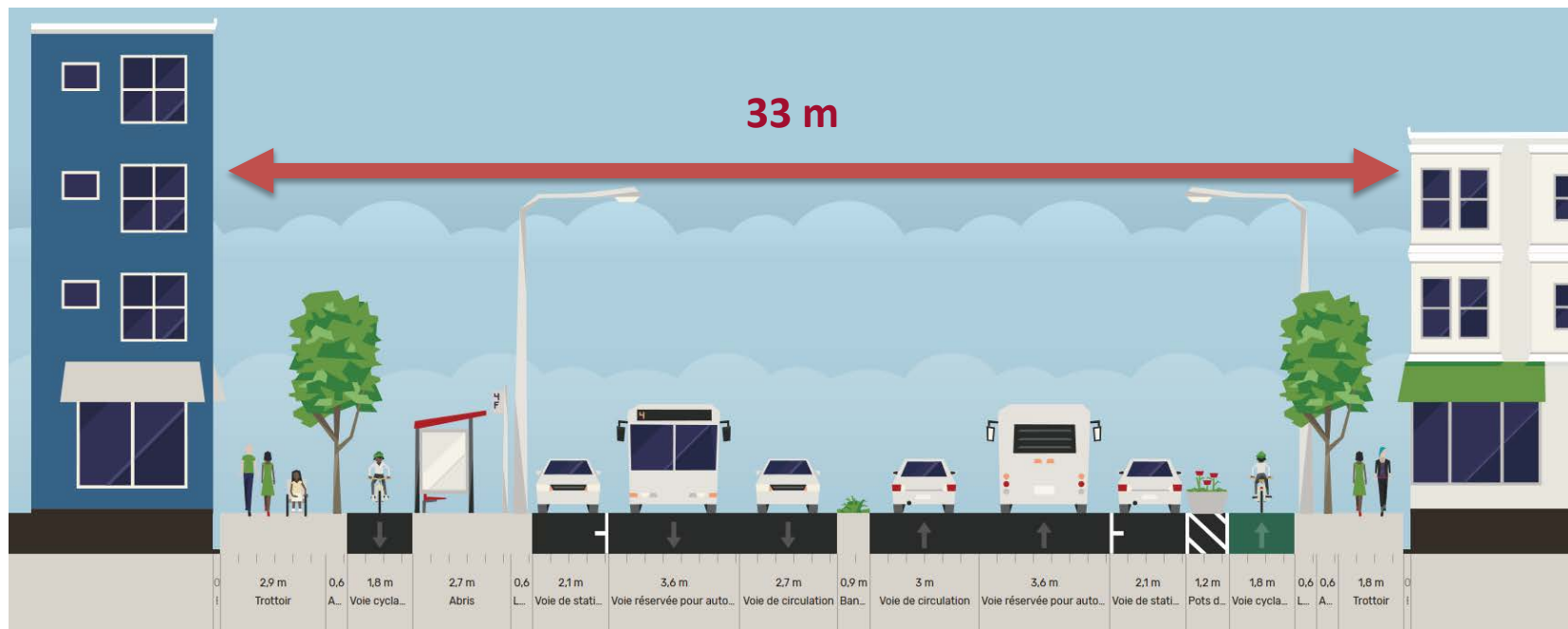
Une piste
cyclable



Un trottoir



La route qui répond aux besoins





La réalité de beaucoup de villages



La réalité de beaucoup de villages



La réalité de beaucoup de villages



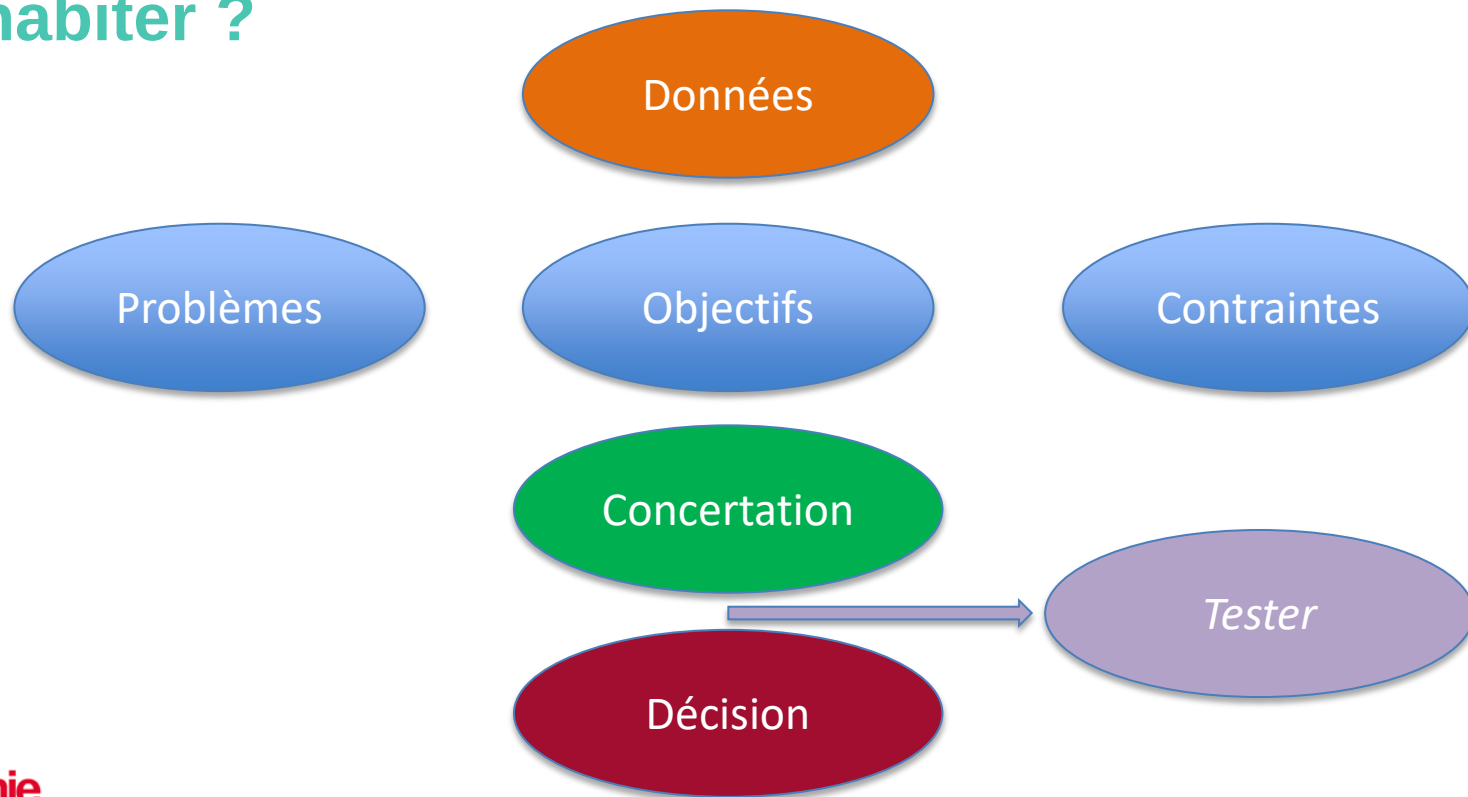
Comment partager l'espace et apprendre à cohabiter ?

- Partage de l'espace limité ➔ Apprendre à cohabiter entre les différents usagers
 - Principe STOP
 - Gestion des vitesses
 - Gestion du stationnement
 - Penser autrement
 - Concertation

**Le bon aménagement
au bon endroit
pour une route plus sûre
pour l'ensemble des usagers**

Comment partager l'espace et apprendre à cohabiter ?

26/10/2022
20



Zones apaisées

- Zone piétonne



Zones apaisées

- Zone piétonne
- Zone de rencontre



Zones apaisées

- Zone piétonne
- Zone de rencontre
- Zone 30



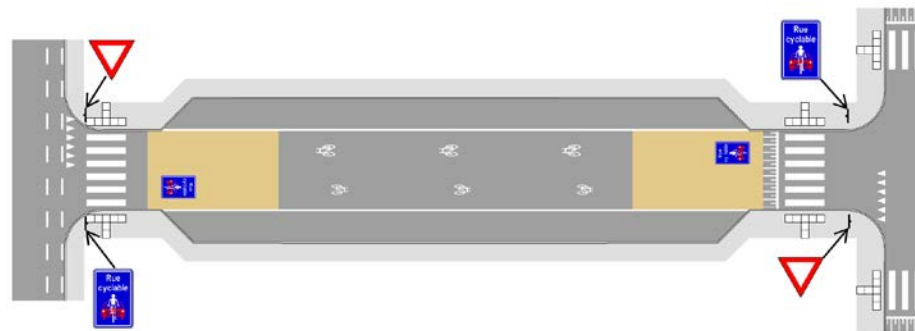
Partage de l'espace

- Bandes cyclables suggérées



Partage de l'espace

- Bandes cyclables suggérées
- Rue cyclable



Partage de l'espace

- Bandes cyclables suggérées
- Rue cyclable
- Sens unique limité



Partage de l'espace

- Bandes cyclables suggérées
- Rue cyclable
- Sens unique limité
- F99c



Partage de l'espace

- Bandes cyclables suggérées
- Rue cyclable
- Sens unique limité
- F99c
- Site partagée bus-vélo



Partage de l'espace

- La chaussée à voie centrale (*nouveau – entrée en application le 01/10*)





Merci pour votre attention

Contact

SPW – Mobilité et Infrastructures

Direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voirie

Frédéric Baelen

frederic.baelen@spw.wallonie.be